

MAIRIE D'AVRESSIEUX

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 2 MAI 2022

(convocations du 25 avril 2022)

Absents excusés : Michael PERMEZEL

Secrétaire de séance : Marie-Laure BAILLY

Début de séance : 20h30

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION UNITOIT

L'association Unitoit est une structure créée en juillet 2019 afin de démocratiser l'habitat participatif (valeurs d'entraide, partage, sociabilisation)

Le but est que chacun est un foyer avec une mutualisation d'espaces communs, mixité sociale et intergénérationnelle, construction ou réhabilitation (cf loi Alur de 2014)

L'association a deux métiers :

- Accompagnatrice de projets d'habitat participatif
- Assistance à maîtrise d'ouvrage (pour habitat collectif)

et ses missions sont la sensibilisation, la formation auprès des citoyens.

M. le Maire rappelle le souhait de faire quelque chose pour les aînés sur le terrain dont la commune est propriétaire depuis longtemps. L'association pensait à un projet d'habitat participatif sur cette parcelle de 3 000m². La Mairie pourrait porter le projet afin d'avoir du locatif.

Quelques échanges entre les membres du conseil et les deux personnes venues présenter l'association. Il en ressort que l'habitat participatif n'est pas à mettre de côté.

DELIBERATION CONCERNANT LA SIGNATURE DE L'AVENANT DU MARCHE BROSSE ET CHARRE (BATIMENT PERISCOLAIRE)

Monsieur le Maire expose qu'étant donné la conjoncture économique actuelle, les entreprises, dont la société Brosse et Charre -35 impasse de l'Artisanat – 42 740 SAINT PAUL EN JAREZ, supportent des incidences d'approvisionnement et financières.

Aussi, un avenant d'un montant de 9 138.00 € HT a été rédigé afin de palier à ces augmentations tarifaires, ce qui porte le coût total du marché concernant le lot 4 dont la Société Brosse et Charre est titulaire à 103 798.50 € HT.

M. Le Maire précise également qu'il a signé l'avenant concerné, dans la mesure où il avait délégué pour le faire mais qu'il souhaite que le conseil délibère sur le montant de ce marché.

Le conseil, après avoir entendu M. le Maire, et vu le code des marchés publics,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'exécution du marché, accepte ce nouveau montant.

DELIBERATION M57

Suite à une erreur dans la rédaction de la délibération prise en février concernant l'adoption de la mise en place de la nouvelle norme comptable M57, la Trésorière a demandé à ce que la délibération soit reprise.

Le conseil municipal a de nouveau délibéré sur le sujet et accepte le référentiel budgétaire et comptable M57.

DELIBERATION VIREMENT DE CREDIT

Sur proposition de M. le Maire, et afin de pouvoir émettre le mandat ARA électricité, en dépenses d'investissement, le conseil vote les ouvertures de crédit suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21534 : Réseaux d'électrification		6 400.80 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		6 400.80 €
D 2313-33 : Maison d'Assistants Maternelles	6 400.80 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	6 400.80 €	

POINT BATIMENT PERISCOLAIRE

Une visite du bâtiment a été effectuée ce jour à 20h pour les membres du conseil qui le souhaitent. Tous les élus présents ont pu se rendre compte de l'évolution du bâtiment.

La cuisine devrait être posée vers le 20 juin.

Il est soulevé le fait de refaire un point sur les accessoires : casiers, portemanteaux, auto laveuse...

VOIERIE : CAMPAGNE 2022

Olivier WALLE présente les différents devis, il est toujours dans l'expectative de celui d'Eiffage.

Pour cette année il est prévu de refaire l'enrobé sur la partie communale de la Montée du Toudan, le Genevrai, la route du Niveau. Ce qui fait un total de 60 000 TTC.

Il fait également part au conseil municipal du mail de M. Patrick BERTHIER concernant une hausse des tarifs. Le tarif horaire passe de 55 € à 70€. Le conseil décide de faire la première passe du mois de mai et ensuite d'espacer les passages, ou de s'en tenir exclusivement aux voies communales et lieux dangereux. L'agent technique fera un peu plus de débroussailluse.

QUESTIONS DIVERSES

Elaboration du planning pour la tenue du bureau de vote les 12 et 19 juin.

Célébration du 8 mai : distribution d'un flyer pour la commémoration au monument aux morts à 11h.

Le conseil municipal souhaite offrir un cadeau à la directrice de l'école suite à la naissance de sa fille.

Le conseil municipal en a délibéré et souhaite offrir un bon cadeau de 100 €.

M. le Maire évoque également le problème de nuisances sonores sur la commune dues à des motos.

Des riverains sont venus se plaindre en mairie.

M. le Maire souhaite également faire taire des rumeurs concernant un certain manque de transparence sur la circulation d'informations. Il n'y a pas de « cachotteries » au niveau du conseil municipal. Tous les conseillers ont accès à l'information.

Fin de séance : 23h30

Prochain conseil lundi 30 mai 2022 à 20h30.

Le Maire



Les conseillers municipaux